



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
8 septembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Communiqué officiel publié à l'issue de la 7518<sup>e</sup> séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mardi 8 septembre  
2015,  
à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 8 septembre 2015, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7518<sup>e</sup> séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies au Libéria.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité le Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix, Dmitry Titov, à participer à la séance.

Le Conseil de sécurité et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Titov. »

